

Citallia

pour des territoires d'avenir

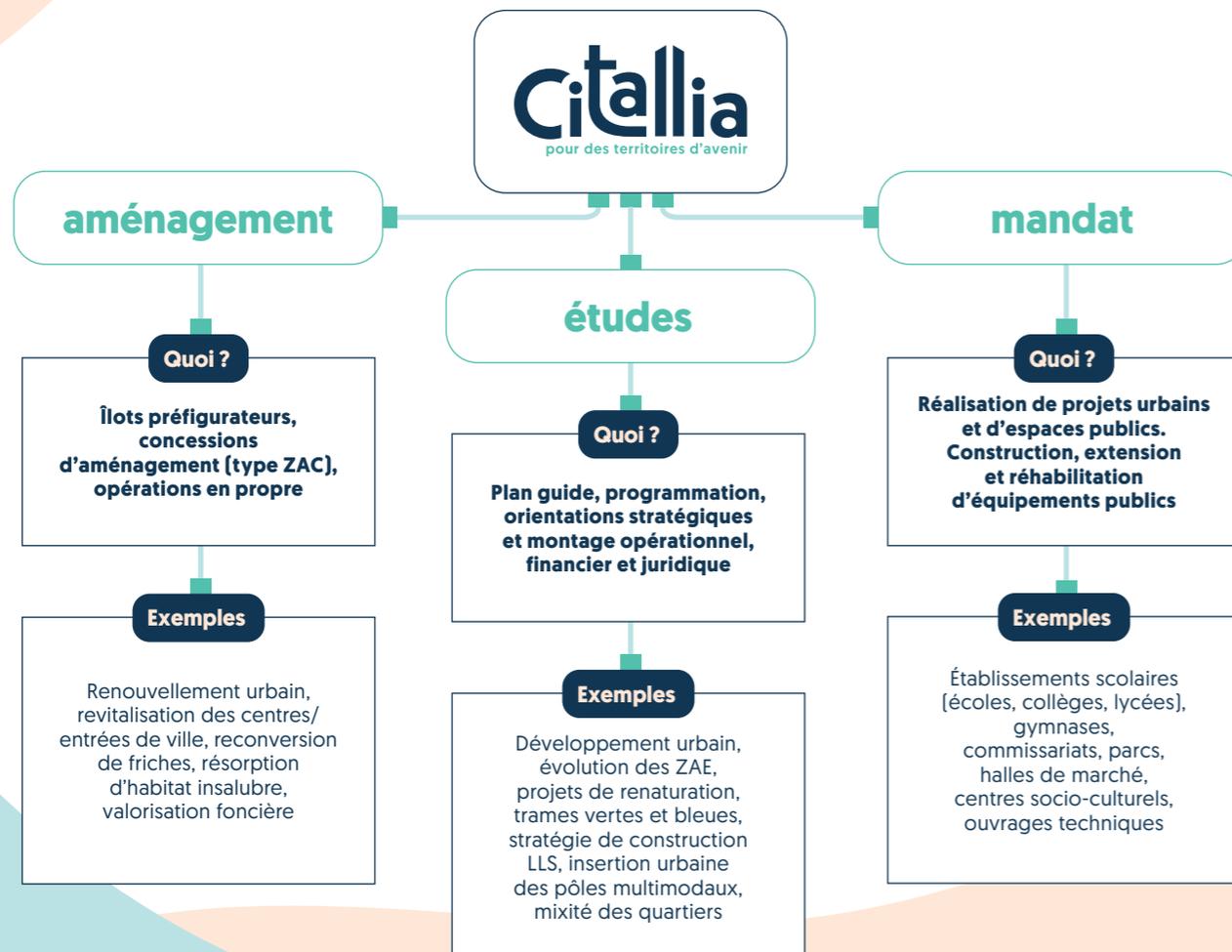
La SPL de l'ouest francilien

Maîtriser l'évolution de vos territoires : du projet à la réalisation

Un outil dédié aux élus

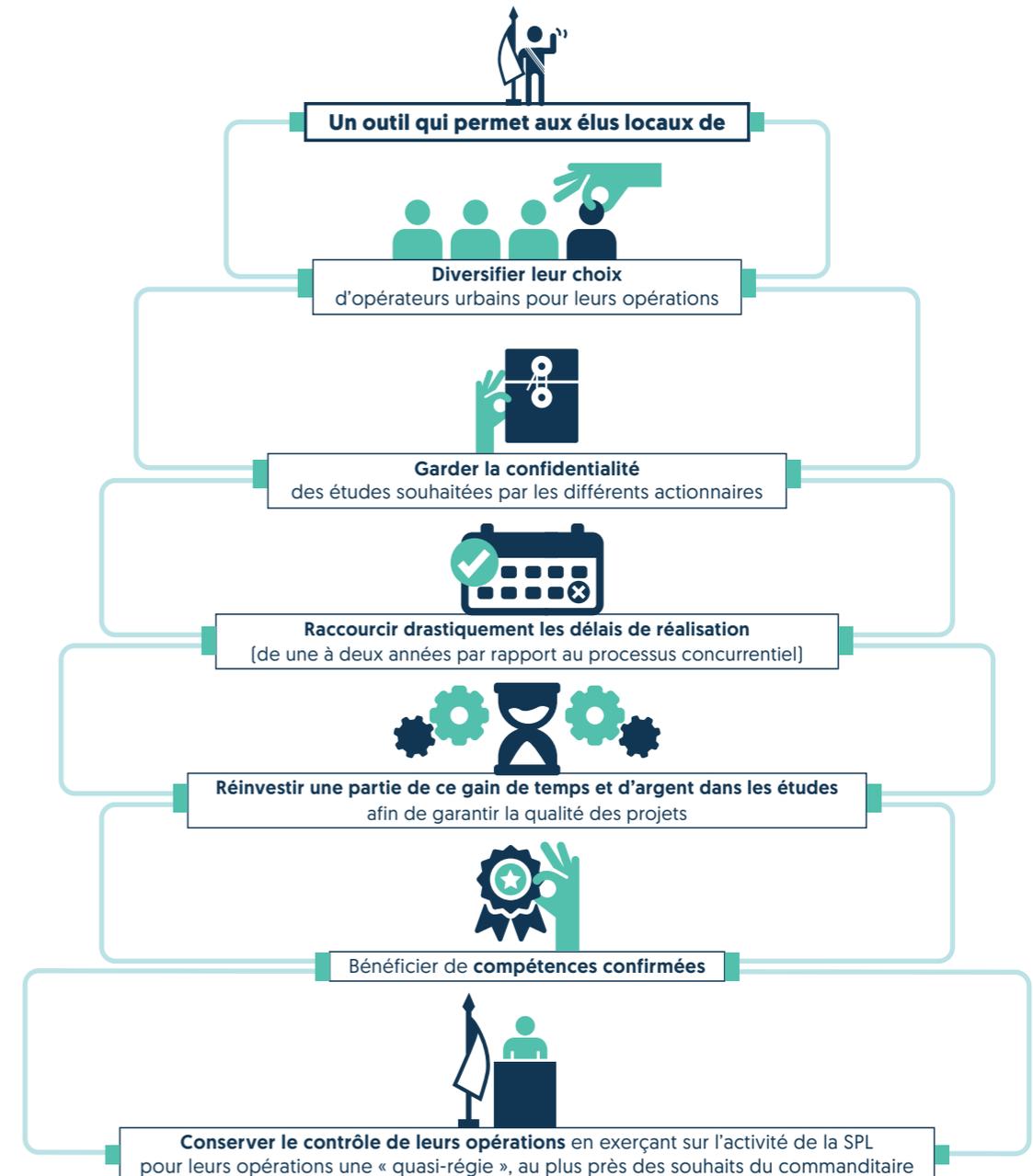
pour faciliter leurs projets

Le département des Yvelines et le département des Hauts-de-Seine ont créé une SPL d'envergure interdépartementale au service des communes et des territoires. Trois champs de compétences pour répondre aux besoins des collectivités :



Choisir CITALLIA

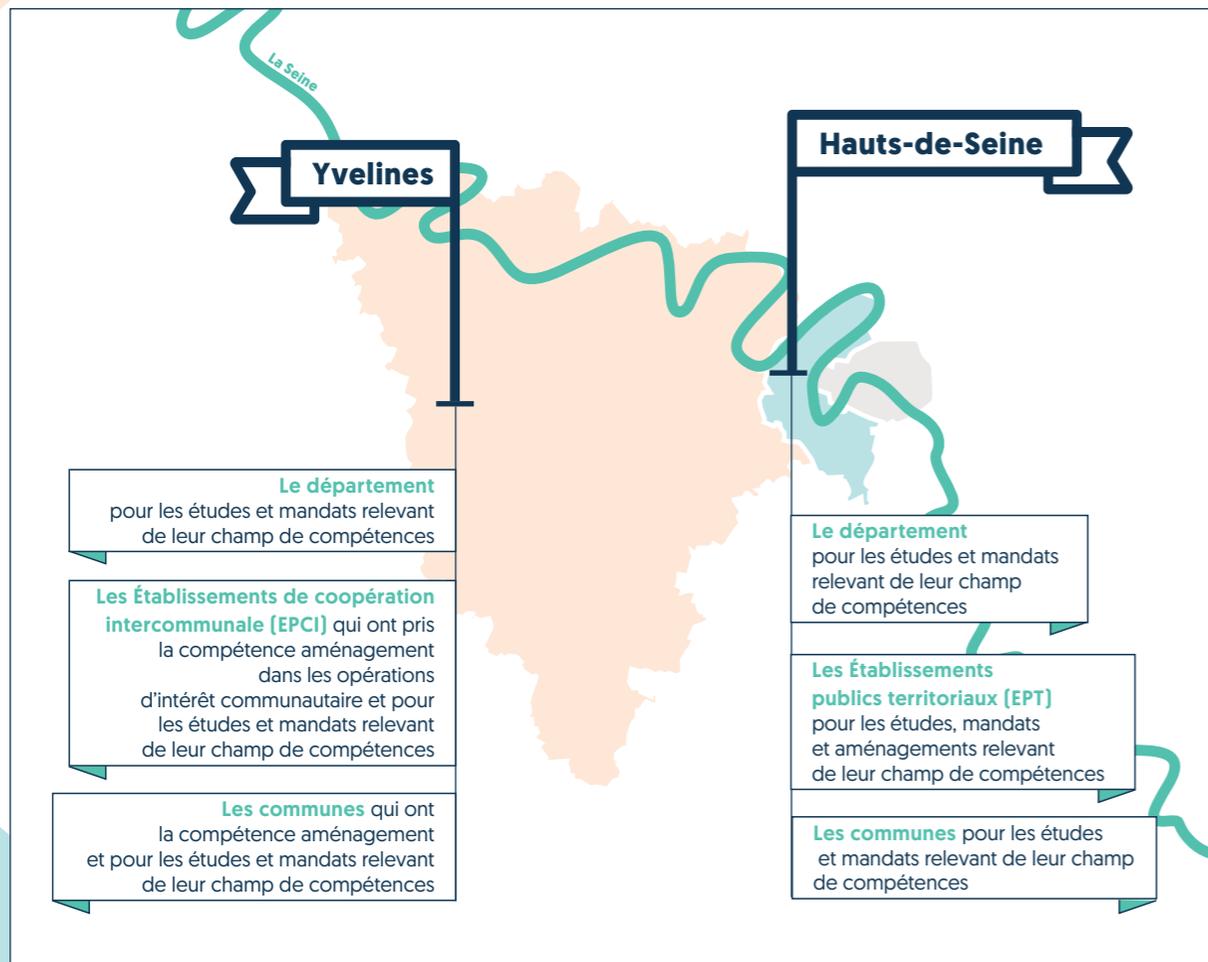
Pourquoi ?



L'ouverture aux collectivités

À qui s'ouvre CITALLIA ?

L'ouverture du capital de CITALLIA, c'est l'opportunité pour les collectivités de devenir actionnaires de la SPL aux côtés des deux départements... mais qui peut y adhérer ?





Adhérer à CITALLIA

Comment faire ?

La participation varie selon le type de collectivité

5 000 €

pour les communes

10 000 €

pour les EPCI

20 000 €

pour les EPT

Trois étapes sont nécessaires pour obtenir l'approbation

1

Le maire d'une commune ou le président d'un EPCI / EPT adresse un courrier d'intention.

2

Les conseils départementaux concernés font délibérer leurs instances pour approuver la cession d'actions et l'entrée de la collectivité.

3

Une fois l'approbation obtenue, le maire ou le président fait approuver l'achat d'actions par son instance délibérative.

Citallia, la SPL de l'ouest francilien

Qualité, sécurité et pérennité

Les garanties de Citallia

CITALLIA est adossée à CITALLIOS, aménageur de référence qui bénéficie d'une expertise reconnue.

L'entité bénéficie de l'expérience des équipes de la SEM sur d'autres projets et de ses partenariats.

Parmi eux, on trouve par exemple Les Résidences Yvelines Essonne, Hauts-de-Seine Habitat, l'OFS des Yvelines, Seine Yvelines Environnement, CITALLIOS Promotion, la CCI Business Grand Paris, ou encore Digneo via la Foncière Logement...

Faire appel à la SPL... un choix plus onéreux ?



Pour chaque mission, préalablement à son démarrage, **Citallia établit une estimation budgétaire** optimisée basée sur le cahier des charges de la collectivité.

Dans le cas d'une concession d'aménagement, un bilan de l'opération sera soumis à la collectivité. **Ce bilan fera l'objet d'échanges entre la SPL et la collectivité** afin d'optimiser les coûts et les besoins de financement de l'opération.



Les équipes de Citallios, habituées à travailler dans des univers concurrentiels, appliqueront les standards de marché aux méthodes d'estimation des coûts et proposeront les bonnes pratiques en matière de financement des opérations.



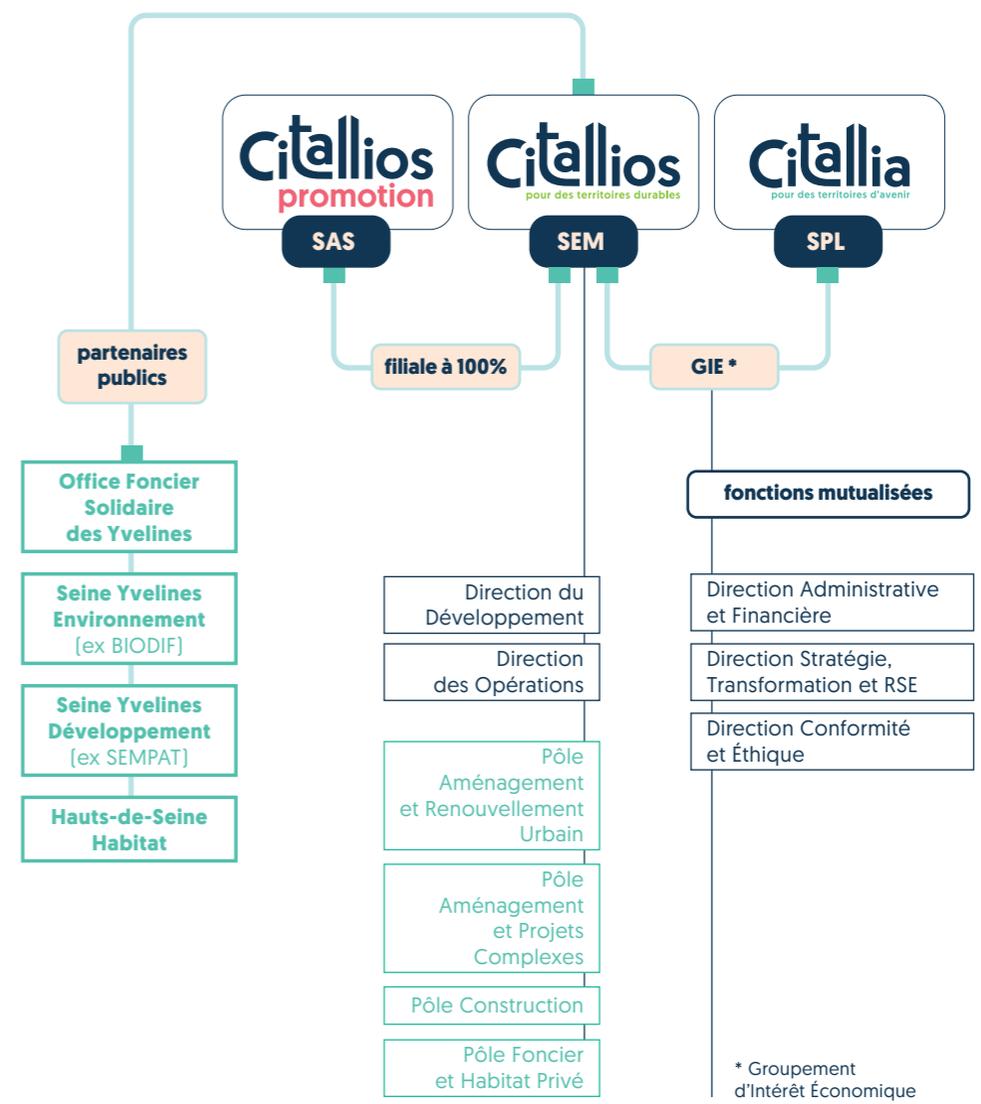
La marge dégagée par l'opération revient intégralement à la collectivité [quand, dans une relation avec un opérateur tiers, elle fait en général l'objet d'un partage entre les deux parties selon les niveaux atteints].





L'organisation

Des compétences partagées



Vous avez
un besoin d'études urbaines ?
Vous portez
un projet d'équipement public
ou vous souhaitez développer
un projet d'aménagement ?

**Nous sommes à votre écoute
et à votre disposition
pour vous présenter CITALLIA.**

Citallia
pour des territoires d'avenir

Hôtel du département des Yvelines
2, place André-Mignot
78 012 Versailles

**Contact de la Responsable
du Pôle Études**

Georgia Guinault
g.guinault@citallios.fr

01 41 37 12 84
06 11 34 88 03

contact@citallios.fr